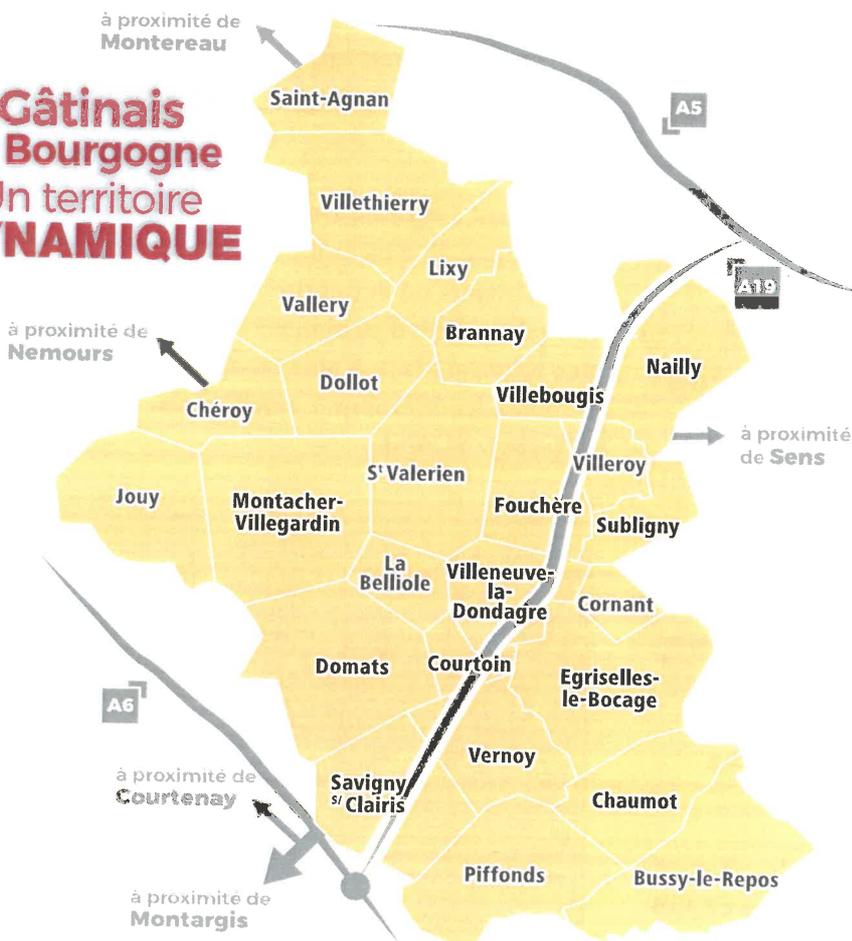




Gâtinais en Bourgogne Un territoire DYNAMIQUE



LE NUMÉRIQUE

En attendant la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), plusieurs solutions techniques existent ou sont en cours de déploiement pour les habitants du Gâtinais... **page 2**

- La montée en débit des sous répartiteurs (MED).
- La technologie RCube du Conseil Régional.
- SCANI.
- Le Satellite.

L'EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Gâtinais (SIVOM) a choisi de renouveler sa confiance à Véolia en lui confiant la production et la distribution de l'eau potable sur les 20 communes... **page 6**

ORDURES MÉNAGÈRES

Les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds disposeront progressivement de la même organisation de collecte que les 23 autres communes de la CCGB... **page 10**

RAPPEL COMPOSTAGE



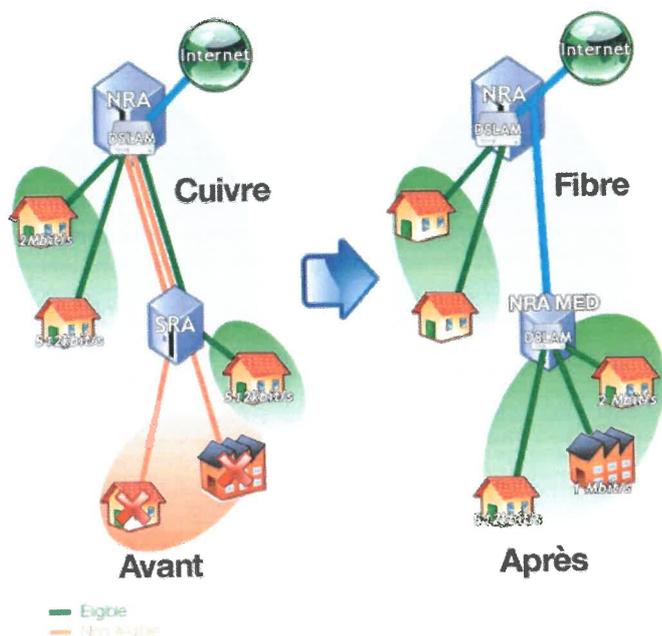
FÊTES & ÉVÈNEMENTS

page 7

En attendant la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), plusieurs solutions techniques existent ou sont en cours de déploiement pour les habitants du Gâtinais qui connaissent des difficultés avec leur débit internet :

1 La montée en débit des sous répartiteurs (MED).

Cela consiste en l'installation de la fibre optique entre un répartiteur (NRA) et un sous répartiteur (SRA devient NRA MED) comme indiqué sur le schéma ci-dessous.



En signant une convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne courant 2016, la CCGB s'est lancée dans la montée en débit. Dans le cadre de cette convention, c'est le Conseil Départemental qui pilote cette opération. La Communauté de Communes participe financièrement à hauteur de 838 000 € aux travaux nécessaires. Il est prévu qu'ils soient terminés le 31/12/2020.

Cependant, sur le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais, seules les communes suivantes verront un de leurs sous répartiteurs bénéficier de la montée en débit :

Vallery, Villebougis, Lixy, Saint Agnan, Montacher-Villegardin, Piffonds, Egriselles-le-Bocage, Villeneuve la Dondagne, La Belliole, Dollot, Fouchères.

Les travaux ont commencé.



Un sous répartiteur ne couvre pas forcément l'intégralité de la commune.

Les communes non impactées devront se tourner vers d'autres technologies pour améliorer leur situation.

Le Conseil Départemental a donc mis en place un programme dit d'inclusion numérique à destination des habitants ou entreprises ne pouvant pas bénéficier d'un débit d'au moins 3 Mégabits/seconde par une solution filaire. L'aide est dorénavant accessible à toutes les solutions : satellitaires, hertziennes (RCube), SCANI...



Le Département prend en charge l'achat et l'installation du matériel à hauteur de 80 %, plafonnés à 320 €. En conformité avec les exigences du Plan France Très haut débit, aucune aide n'est accordée dans les zones de déploiement de la montée en débit.

Pour plus de renseignements, le formulaire de demande et le règlement sont téléchargeables sur le site internet du Conseil Départemental de l'Yonne :

<http://www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique/L-etape-1-du-projet-Yonne-numerique-se-poursuit>

2

La technologie RCube du Conseil Régional.

Une autre technologie peut permettre d'obtenir un meilleur débit internet. C'est la technologie RCube mise en place par la Région.

La Bourgogne-Franche-Comté est aujourd'hui la première Région de France à mettre en place la technologie du très haut débit radio (hertzien) via le déploiement du réseau régional Rcube THD. Au sein de la région, l'Yonne est l'un des premiers départements à en bénéficier.

Avec un débit de **30 mégabits par seconde**, RCube THD offre aux habitants et entreprises de zones non encore couvertes par la fibre optique un niveau de service (Offre triple Play : Internet, télévision, téléphone) très haut débit considérablement amélioré.

Cette nouvelle technologie est, depuis peu, en service dans le Gâtinais et est amenée à se développer.

A l'heure actuelle, à titre indicatif, les communes suivantes sont susceptibles de pouvoir bénéficier de cette nouvelle offre :

La Belliole, Chéroy, Cornant, Égriselles-le-Bocage, Fouchères, Subigny, Vernoy, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle indique seulement les communes qui bénéficient d'une

couverture significative du réseau RCube THD à ce jour. Elle ne représente en aucun cas une garantie d'accès au réseau, qui doit impérativement et systématiquement être vérifiée via l'outil dédié sur les sites des fournisseurs d'accès du réseau.

Si vous habitez une autre commune que celles figurant dans la liste ci-dessus, vous pouvez toujours vous renseigner pour savoir si vous pouvez profiter de cette nouvelle offre en vous rendant sur les sites internet des fournisseurs d'accès internet suivants :

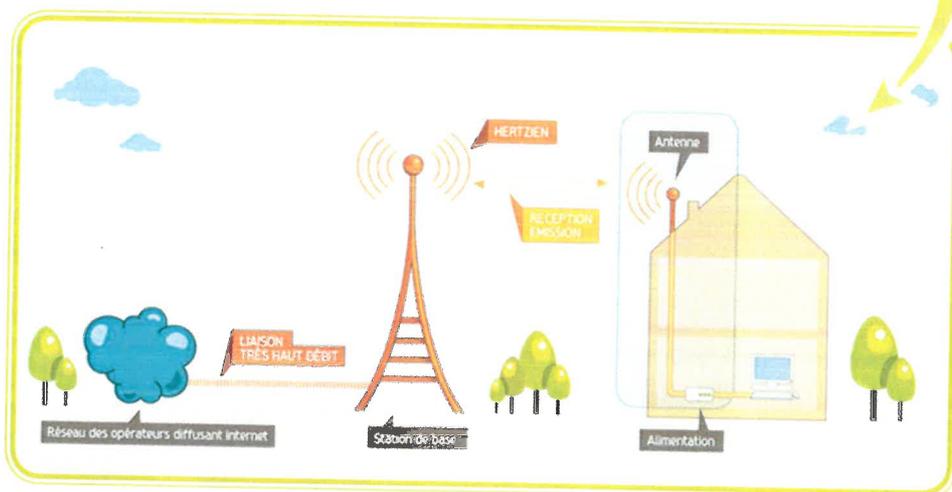
- Alsatis : www.alsatis.com
- Nordnet : <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-radio>
- Ozone : www.ozone.net

Un test et des offres commerciales vous sont proposés. Elles débutent aux alentours de 30 €/mois.

À partir de fin 2018, d'autres communes du sud de la Communauté de Communes seront couvertes par cette technologie.

Comment ça marche ?

L'antenne Radio installée chez vous communique avec la station Radio localisée dans votre secteur géographique. C'est ce qui vous permet de naviguer sur Internet. L'antenne Radio est installée à l'extérieur de votre habitation.



3 SCANI.

La société **SCANI**, « Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise » est une société coopérative d'intérêt collectif à but non marchand qui s'est fixé pour objectif d'aider ceux qui le souhaitent à prendre en main l'aménagement numérique du territoire.

SCANI n'est pas une société de service mais une boîte à outils permettant à ses membres, quels qu'ils soient (privés, collectivités, ...), d'organiser eux même l'aménagement numérique de leur territoire.

SCANI n'a pas vocation à couvrir intégralement tel ou tel territoire mais à répondre à un besoin donné dans un endroit donné à un moment donné : le réseau est donc construit de façon opportuniste, en fonction des besoins et des possibilités et il évolue en permanence, à la hausse comme à la baisse.

SCANI n'a pas pour objectif de vendre une prestation à des clients mais d'organiser le travail entre tous ses membres pour faire en sorte qu'une connexion à internet soit possible pour chacun.

De ce simple but découle un principe : puisque l'idée n'est pas de vendre au maximum, si l'adhérent ne s'implique pas, il est possible que SCANI ne vienne jamais le connecter.

Le réseau est principalement déployé et maintenu bénévolement et connecte aujourd'hui plus de 600 entreprises, particuliers et collectivités dans le département.

4 Le satellite.

Autre technique permettant d'obtenir internet, le recours à l'offre **satellitaire**. Ozone, Nordnet proposent des offres mais ce ne sont pas les seuls.

Si vous souhaitez bénéficier d'internet via SCANI, vous devez impérativement être membre de la société en souscrivant au capital par l'achat d'une part à 10 €. En adhérant à SCANI, vous ne devenez pas un client d'un fournisseur d'accès à internet mais bien acteur à part entière.

Pour bénéficier d'internet via SCANI, l'installation d'un boîtier est nécessaire. Elle sera à votre charge (moins la subvention du Conseil Départemental précisée ci-dessus, si vous y êtes éligible). Pour votre information, SCANI a passé des

accords avec plusieurs antennistes Icaunais qui interviennent chez les adhérents de SCANI pour un **tarif forfaitaire de 80 € TTC**. Chacun reste bien entendu libre de faire appel au professionnel de son choix ou d'effectuer lui-même l'installation.

Le matériel utilisé n'ayant que peu de probabilité de pouvoir servir en dehors de la connexion au réseau de SCANI, **il est prêté contre une caution de 40 € restituée en fin d'abonnement.**

Le tarif mensuel est de **30 € TTC** sans engagement de durée. « L'offre SCANI » ne prévoit qu'internet et **pas le triple Play** (Internet, TV, téléphonie).

Si vous souhaitez bénéficier de la technologie déployée par SCANI, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie pour vous faire connaître.



VOUS PRÉVOYEZ DE CHANGER VOS FENÊTRES, VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE, OU DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

**VOUS POUVEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS
DANS VOTRE PROJET DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DU PROJET**



**Propriétaire
occupant**

Vous voulez plus de confort et réduire vos factures d'énergie ?
Pensez travaux et bénéficiez de toutes les aides possibles.

Christine et Jacques sont **propriétaires d'une maison de 80 m²** construite dans les années 60, à Tonnerre. Ils souhaitent changer de chaudière et pour cela connaître les **aides financières**. Sur les conseils d'un ami, ils ont donc contacté l'ADIL 89.

Travaux initialement prévus : changement de la chaudière
Coût : 6 200 € TTC

Après accompagnement de leur projet, il leur a été proposé d'étudier plus de travaux permettant de faire des économies d'énergie plus importantes.

- Changement des menuiseries
- Changement de la chaudière
- Isolation des plafonds hauts
- Ventilation mécanique

Total après accompagnement : 15 180 € TTC de travaux subventionnés, sous conditions d'éligibilité, avec un reste à charge équivalent.

PROJET INITIAL	
Changement de chaudière	6 200 €
TOTAL	6 200 €
Reste à charge <i>(déduction faite des aides financières)</i>	5 200 €
Gain annuel prévisionnel factures de chauffage	200 €

PROJET APRÈS ACCOMPAGNEMENT	
Remplacement des menuiseries	5 100 €
Changement de chaudière	6 200 €
Isolation des plafonds hauts	2 900 €
Ventilation mécanique	980 €
TOTAL	15 180 €
Reste à charge <i>(déduction faite des aides financières)</i>	5 190 €
Gain annuel prévisionnel factures de chauffage	700 €

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

- l'ANAH tél. 03 86 48 41 40
permanence téléphonique du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
- l'ADIL-EIE tél. 03 86 72 16 16
permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
le vendredi de 9h00 à 12h00



LE SIVOM

renouvelle sa confiance à Véolia en lui confiant la production et la distribution de l'eau potable.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Gâtinais (SIVOM) a choisi de renouveler sa confiance à Véolia en lui confiant la production et la distribution de l'eau potable sur les 20 communes de son périmètre pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette décision a été prise après mise en concurrence et suite à l'étude

de différents modes de gestion y compris celui de la régie. Ce nouveau contrat ne s'applique qu'aux communes desservies en eau par le SIVOM à savoir : Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliole, Lixy, Montacher-Villegardin, Saint Agnan, Saint Valérien, Savigny sur Clairis, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villeroy, Villeneuve la dondagre, Villethierry.

Afin d'être mieux informé en cas d'intervention sur les réseaux d'eau potable par exemple, vous pouvez transmettre à Véolia vos coordonnées téléphoniques au 09 69 32 34 58, à l'accueil physique à Saint Valérien ou sur le site internet www.veoliaeau.fr



Ce nouveau contrat prévoit notamment la mise en place du radio-relevé des compteurs pour une facturation plus juste 2 fois par an et l'absence de dérangement lors des relevés d'index.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, vous bénéficiez auprès de Véolia :

- D'un accueil téléphonique du lundi 8h00 au samedi 12h00 au 09 69 32 34 58
- D'un accueil physique à St Valérien (2 rue du Gâtinais) avec possibilité de prise de rendez-vous pour davantage de confidentialité selon les horaires suivants :

*Le lundi de 8h à 12h sur rendez-vous et de 13h30 à 16h30 en accueil libre
Le mercredi de 8h à 12h sur rendez-vous et de 13h30 à 16h30 en accueil libre
Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous et de 13h30 à 16h30 en accueil libre.*

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Par délibération n°2017-10-01 en date du 15/12/2017, le Comité Syndical du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne a décidé d' :

- **APPROUVER** le rapport de la Présidente sur le choix du délégataire,
- **APPROUVER** le choix de l'entreprise VEOLIA Eau comme Délégataire du service d'eau potable, sur le territoire du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne, pour un contrat de délégation de service public de 12 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2030,
- **APPROUVER** le contrat et ses annexes,
- **APPROUVER** le règlement de service,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer le contrat de Délégation du Service Public et les pièces annexes, ainsi que tout document relatif à cette procédure.

Cette délibération est affichée et consultable au SIVOM du Gâtinais en Bourgogne, 6 rue Danton 89690 CHEROY.



LE RADIO RELEVÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radio-relevé permet un relevé à distance du compteur par transmission radio de l'index lors d'une sollicitation avec un terminal portable dédié. Ce relevé est réalisé en passant dans la rue.

- Un nouveau service pour plus de confort

Vous n'attendez plus le releveur de compteur d'eau et vous n'êtes plus dérangé lors de ses passages. En cas d'absence lors de la relève, vous n'avez plus besoin de transmettre vous-même l'index de votre compteur.

- Un meilleur suivi pour plus de tranquillité

Vous recevrez des factures (2 par an) basées sur votre consommation réelle et non plus sur une consommation estimée. Vos relevés sont plus précis ; les choses sont plus claires pour vous. Cela permet de déceler les fuites après compteur plus rapidement.

LE RADIO-RELEVÉ COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Un module radio est installé sur votre compteur d'eau. Si votre compteur est accessible de l'extérieur, cette opération ne nécessite pas d'intervention dans votre habitation. Sinon, vous serez invités à prendre rendez-vous avec un technicien de Veolia lorsque le déploiement se fera sur votre commune.

2. Ce module radio transmet ses données deux fois par an lorsqu'il est sollicité par un central de collecte embarqué.

3. Ces informations sont ensuite utilisées pour vos facturations.

Quelle est l'incidence des ondes radio sur la santé ?

Les dispositifs de radio-relevé utilisent des gammes d'ondes de très faible puissance similaires à celles utilisées dans le domaine hospitalier et sans danger pour la santé. De plus, le module radio n'émet que lorsqu'on l'interroge, soit quatre minutes deux fois par an.

Comment se fera le déploiement du radio relevé ?

Le déploiement du radio relevé des compteurs se déroulera progressivement sur 2018 et 2019. Vous serez informés par courrier lorsque l'opération sera lancée près de chez vous et il conviendra, en cas d'inaccessibilité de votre compteur, de convenir d'un rendez-vous avec Veolia. Durant la durée du déploiement du radio relevé, les agents Veolia seront clairement identifiables et se présenteront au préalable en mairie. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre Mairie, le SIVOM ou Veolia.



Le nouveau règlement du service d'eau potable, dans lequel figurent toutes les informations liées à ce nouveau contrat, est accessible sur l'agence en ligne : www.veoliaeau.fr ou sur le site du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne www.gatinais-bourgogne.fr

LE SPANC RENOUVELLE SA CAMPAGNE DE VIDANGE

Le SPANC vous propose l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif. Il consiste à réaliser une vidange, un nettoyage et la vérification du prétraitement de votre installation d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre...).

Pour ce faire, un entretien programmé vous est proposé :

le prestataire missionné par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne interviendra du 22 mai au 15 juin 2018 (semaines 23, 24, 25).

Le bon de commande ci-joint est à retourner avant le 16 mai à la Communauté de Communes du Gâtinais - 6 rue Danton, 89690 CHÉROY ou par courriel : contact@gatinais-bourgogne.fr.

Ce formulaire de demande d'intervention est aussi disponible auprès de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ou sur notre site internet :

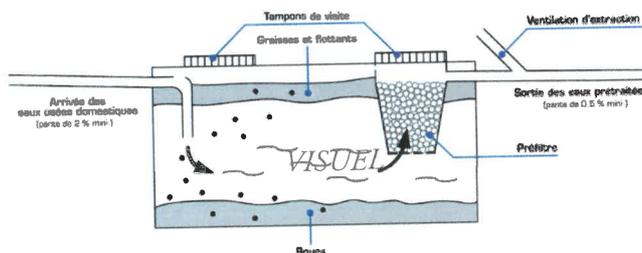
www.gatinais-bourgogne.fr/vivre-au-quotidien/environnement/spanc.

En dehors de cette campagne d'intervention, vous pouvez également bénéficier du service.

CONSEILS D'ENTRETIEN

Pour rappel, afin de maintenir le bon fonctionnement de votre système d'assainissement, la vidange de votre fosse doit être réalisée à bon escient lorsque le niveau des boues atteint la moitié du volume de la fosse, ou en moyenne tous les 4 à 6 ans pour évacuer les matières qui décantent.

Pour les microstations, la fréquence de vidange est plus importante. Les propriétaires doivent se conformer au manuel de fonctionnement du fabricant.



Dans le cas contraire, le départ de ces matières vers le réseau d'épandage va provoquer l'obturation du système ou un rejet des matières directement dans le milieu naturel. Celles-ci sont susceptibles de porter atteinte à la salubrité publique.

Si votre installation en est dotée :

BAC A GRAISSE : retirer la couche de graisse formée à la surface tous les 6 mois environ et procéder à la vidange complète en même temps que la vidange de la fosse.

PREFILTRE : A nettoyer une fois par an :

Pour les fosses toutes eaux, sortir le panier contenant la pouzzolane ou billes en plastique ou cassette (2^{ème} regard) et rincer le matériel filtrant, puis replacer le panier dans la fosse.



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

**OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Nom /Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél. * (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : ou

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie de Sens.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :

(cocher une seule case)

Entretien programmé printemps-été
semaines : 23, 24, 25

Entretien programmé automne
semaines: 38, 39,40

Entretien hors campagne

Entretien d'urgence (intervention sous 48 heures)

Date ou semaine souhaitée :

(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

Fosse septique : Volume m3

Fosse toutes eaux : Volume m3

Bac dégraisseur : Volume m3

Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)

Autres (puisard, poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

(avant le 16 mai pour la campagne printemps-été)

(avant le 29 août pour la campagne automne)

- 6 rue Danton - 89690 CHEROY

Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En précisant bien vos coordonnées.

Veuillez cocher la case, si vous souhaitez recevoir par mail des informations sur le SPANC



CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage des canalisations et regards ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur, du poste de relevage ou du puisard.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

trois types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé (pendant campagnes annuelles)**
- **Entretien programmé (hors campagne)**
- **Entretien urgence : (Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.)**

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'utilisateur.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2018

Prestations	Désignations	Unités	Tarifs usagers
Entretien programmé (pendant campagnes annuelles)	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	110,00 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	22,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	110,00 €
Entretien programmé (hors campagne)	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	120,80 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	22,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	120,80 €
Entretien d'urgence	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	150,30 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	25,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	150,30 €
Divers	Débouchage et curage des canalisations : Prestation réalisée lors d'une intervention d'entretien	ml	0,80 €
	Débouchage et curage des canalisations : Prestation réalisée en dehors d'une intervention d'entretien - déplacement spécifique	1/2 heure	174,59 €
		3/4 heure	218,24 €
		1 heure	261,89 €
	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30ml	ml	1,50 €
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	78,90 €	



RAPPEL DE COMPOSTAGE

QU'EST-CE QUE JE PEUX COMPOSTER ?

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES

RESTES DE REPAS

CROÛTES DE FROMAGE

PAIN, EN MORCEAUX

COQUILLES D'OEUF

COQUILLES DE NOIX

THÉ

MARC DE CAFÉ

VIANDE, POISSON, CRUSTACÉS

DÉCHETS VERTS, FRAIS
(CUISINE)

1 VOLUME



FEUILLES
BROYAT (BRANCHAGES, PETIT BOIS BROYÉS)

ESSUIE-TOUT

MOUCHOIRS

BOUTS DE CARTON BRUN, NON IMPRIMÉ

BOITES À OEUFS

FIN DE ROULEAUX PAPIER TOILETTE

FLEURS SÉCHÉES

SCIURE, COPEAUX

CENDRE, EN PETITE QUANTITÉ

DÉCHETS CARBONÉS
(JARDIN, MAISON)

1/2 VOLUME

Des guides de compostage
sont à votre disposition en mairie

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

PETITS FRAGMENTS :

Coupez les gros morceaux.

CARBONE :

Après chaque apport frais, recouvrez de feuilles, bouts de carton brun, brindilles broyées (broyat)...
Comptez un demi volume de matière carbonée pour un volume de déchets frais.

BRASSEZ :

Trois ou quatre coups de fourche chaque semaine.
De temps en temps, retournez entièrement le tas, en le déplaçant et laissez murir.

VÉRIFIEZ L'HUMIDITÉ :

S'il y a des odeurs ou de nombreuses mouchettes, c'est que le compost est trop humide, dans ce cas brassez.
Si besoin, ajoutez de la matière carbonée sèche (feuilles, broyat, paille, carton...).
S'il est trop sec, ouvrez le couvercle du composteur lorsqu'il pleut.

Préférez le paillage avec votre TONTE car elle peut vite saturer le composteur et produit des jus néfastes si elle reste en tas. Etalée fraîche (2cm) ou sèche (8cm) au pied des plantes, elle les nourrira tout en limitant les arrosages et le désherbage. Elle se dégrade rapidement et vous pourrez renouveler ce paillis tout au long des beaux jours. Les feuilles et les brindilles passées sous la tondeuse fourniront aussi un excellent paillis.

Les communes de **Bussy-le-Repos**, **Chaumot** et **Piffonds** disposeront progressivement de la même organisation de collecte que les 23 autres communes de la CCGB.

L'extension des consignes de tri : DÈS AUJOURD'HUI

Les déchets de la poubelle jaune des habitants des Communes de **Bussy-le-Repos**, **Chaumot** et **Piffonds** étaient dirigés vers le centre de tri **Trivalny** situé à Villeneuve la Guyard.

Suite à la fermeture de ce site au mois de février, tous les déchets contenus dans les bacs jaunes sont évacués vers un seul centre de tri pour l'ensemble du territoire : le site Trivalorisation de Paprec au Blanc Mesnil. Maintenant, tout le territoire de la Communauté de Communes est en extension des consignes de tri pour tous les emballages plastiques.

VOUS POUVEZ AINSI METTRE DANS LE BAC JAUNE ENCORE PLUS D'EMBALLAGES :



BOUTEILLES & FLACONS PLASTIQUES*



EMBALLAGES MÉTALLIQUES*



BRIQUES ALIMENTAIRES*

*Emballages déjà à déposer dans la poubelle jaune

Maintenant, dans votre bac jaune, vous pouvez mettre également TOUS LES POTS, BARQUETTES, BOITES, FILMS ET SACS PLASTIQUES

- Pots plastiques (yaourt, crème fraîche, margarine, chocolat en poudre, glace...)
 - Barquettes (beurre, charcuterie, viande...)
 - Boîtes de confiserie, de glace, de sorbet, d'œufs...
 - Sacs plastiques, films, papier bulle...

Le lancement de l'enquête de dotation : À PARTIR DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2018

Durant l'année 2018, chaque utilisateur du service (particulier, entreprise et administration) sera progressivement doté d'un bac marron pucé pour les ordures ménagères.

Chaque habitant recevra au préalable la visite d'un enquêteur afin de connaître les éléments nécessaires à la mise en place de la redevance incitative (composition du foyer, état du bac jaune existant pour éventuellement le remplacer, besoin pour votre local...).

Vous serez informés du passage de l'enquêteur dans les prochaines semaines.



L'optimisation de la collecte : À PARTIR DE JANVIER 2019

L'autre évolution majeure sera le changement des tournées de la collecte des ordures ménagères avec le passage du camion tous les quinze jours. **L'ensemble des usagers de la Communauté de Communes bénéficieront du même service de collecte** dans l'objectif de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de préservation de l'environnement.

Quant à la collecte du papier en apport volontaire, elle sera généralisée à l'ensemble du territoire (suppression de la collecte du papier en porte à porte).

ORDURES MÉNAGÈRES

Consignes et incivilités en déchèterie :

Afin de permettre un bon fonctionnement en déchèterie, les gardiens sont là pour faire respecter et appliquer le règlement.

Les administrés doivent donc respecter les consignes transmises par les gardiens notamment concernant le tri des différents déchets.

Nous retrouvons régulièrement des déchets amiantés qui sont interdits en déchèterie et qui demandent une prise en charge spécifique et un coût de traitement important.

Pour rappel, le non-respect du règlement peut entraîner une interdiction temporaire d'accès en déchèterie pouvant aller jusqu'à une interdiction définitive.

Depuis 2017, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été modifiés. Du Lundi au Samedi au moins une des deux structures est ouverte sur le territoire.

Ceci n'empêche pas les dépôts devant l'entrée des déchèteries pendant les périodes de fermetures.

Ces incivilités ont un coût important pour la collectivité qui doit prendre en charge ces déchets. Il y a régulièrement des ordures ménagères, des pneus... et parfois des déchets dangereux qui demandent un conditionnement spécifique ainsi qu'un coût de traitement important.

Ces dépôts sont considérés comme des dépôts sauvages passibles d'une contravention de deuxième classe (art R 632-1 du code pénal).

CHÉROY	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Été du 01/04 au 30/09	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
Hiver du 01/10 au 31/03	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h

FOUCHÈRES	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été du 01/04 au 30/09	9h - 12h	9h - 12h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Hiver du 01/10 au 31/03	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h

Facturation en déchèterie :

La facturation des apports en déchèterie pour les usagers ayant dépassé les limites annuelles de certains matériaux sur l'année 2017 sera effectuée en 2018. (Tout venant, gravat, déchets verts, déchets dangereux...).

Elle fera donc l'objet d'une ligne spécifique sur la facture de Redevance Incitative émise au titre de 2018. Ainsi, à partir de cette année, les apports en déchèterie seront facturés en année N+1.

Pour rappel, vous pouvez consulter le détail de vos apports en déchèterie sur le portail usager <https://www.ecocito.com> Le code d'activation apparaît sur votre facture.

**MERCI DE RESPECTER
LA PROPRETÉ DES DÉCHÈTERIES
ET DES ABORDS IMMÉDIATS.**



FÊTES & ÉVÈNEMENTS

7 AVRIL 2018 MONTACHER VILLEGARDIN Concours de Pétanque / Barbecue	14/15 AVRIL 2018 NAILLY Marché de Printemps	15 AVRIL 2018 ÉGRISSELLES LE BOCAGE Journée nationale de l'attelage de loisirs	22 AVRIL 2018 VILLENEUVE LA DONDAGRE Marché de l'artisanat et Troc Jardin	27 AVRIL 2018 VALLERY Loto	28 AVRIL 2018 BUSSY LE REPOS Troc de Plantes et Marché BIO
29 AVRIL 2018 SAINT-VALÉRIEN Vide Greniers	1^{er} MAI 2018 DOMATS Repas des Villageois	5 MAI 2018 CHÉROY Soirée Musicale	5/6 MAI 2018 PIFFONDS Médiévales du château	6 MAI 2018 BRANNAY Concert de l'OHGB	6 MAI 2018 CHÉROY Après midi Musical
6 MAI 2018 CORNANT Vide Greniers	8 MAI 2018 VALLERY Vide Greniers	12 MAI 2018 MONTACHER VILLEGARDIN Vide Greniers	20 MAI 2018 ÉGRISSELLES LE BOCAGE 16 ^{ème} Rencontres Animalières et Vide Greniers	20 MAI 2018 LIXY Exposition voitures, motos anciennes et Vide Greniers	27 MAI 2018 PIFFONDS Vide Greniers Printanier
25 MAI 2018 VILLENEUVE LA DONDAGRE Fête des voisins	26 MAI 2018 CORNANT Fête des voisins	26 MAI 2018 LA BELLIOLE Kermesse du Village	26 MAI 2018 MONTACHER VILLEGARDIN Fête des voisins	27 MAI 2018 SUBLIGNY Vide Greniers	1^{er} JUIN 2018 CHÉROY Fête des Quartiers
2 JUIN 2018 VILLENEUVE LA DONDAGRE Feu de la S'-Jean	3 JUIN 2018 BUSSY LE REPOS Vide Greniers	3 JUIN 2018 CHÉROY Vide Greniers Concert Gratuit et Omelette Géante	3 JUIN 2018 VILLETHIERRY Vide Greniers	9 JUIN 2018 BRANNAY Soirée cabaret	16/17 JUIN 2018 ÉGRISSELLES LE BOCAGE Salon du livre
16 JUIN 2018 CORNANT Feu de la S'-Jean	16 JUIN 2018 ^{14h} JOUY Concours de Pétanque et Fête Foraine	16 JUIN 2018 JOUY Repas Champêtre et feu d'artifice	16 JUIN 2018 PIFFONDS Feu d'artifice Feu de la St Jean Repas et bal	17 JUIN 2018 JOUY Vide Greniers	17 JUIN 2018 LA BELLIOLE Exposition des Artistes
17 JUIN 2018 BRANNAY Randonnée	17 JUIN 2018 ÉGRISSELLES LE BOCAGE Concours de Pétanque	17 JUIN 2018 VILLENEUVE LA DONDAGRE Concours de Pêche	19/22 JUIN 2018 BRANNAY Exposition de Sculptures musicales	21 JUIN 2018 DOMATS Fête de la Musique	21 JUIN 2018 MONTACHER VILLEGARDIN Fête de la Musique
23 JUIN 2018 BRANNAY Pique-Nique Blanc	24 JUIN 2018 DOMATS Fête de la S'-Jean	24 JUIN 2018 LA BELLIOLE Repas des Habitants du village	30 JUIN 2018 CORNANT RondYonne (USPG)	1^{er} JUILLET 2018 COURTOIN Concours de Pétanque	

9/13 MAI 2018	12 MAI 2018 19h	26 MAI 2018	26 MAI 2018 20h	2 JUIN 2018 17h
Stage de musique Franco/Allemand	VILLETHIERRY RCGB / Récital de Piano par Claire Hammond	BRANNAY Journée Départementale de la clarinette	BRANNAY RCGB / Concert « Quatuor Contraste »	S ^t -VALÉRIEN Moment musical
13 JUIN 2018 13h	13 JUIN 2018 14h 19h	18/23 JUIN 2018	23 MAI 2018	30 JUIN 2018 19h
S ^t -VALÉRIEN Découverte de l'école de musique	SAINT VALÉRIEN Après midi portes ouvertes / École multisports / École de musique / Centre de loisirs	BRANNAY Journée Départementale de la clarinette	VILLEROY / S ^t -VALÉRIEN Fête de la musique et moment musical	VILLEBOUGIS Concert de l'OHGB



NOS MÉDECINS

Docteur CADER - Gynécologue / 8 rue de l'Hôtel de Ville - Chéroy	07 71 10 19 04
Docteur DIGUE / 6 grande rue - Egriselles le Bocage	03 86 86 00 01
Docteur GIBERT / 2 rue Jean Moulin - Chéroy	03 86 97 50 04
Docteur HEBRAS / 45 grande rue - Nailly	03 86 97 02 77
Docteur JACQUIET - Dentiste / 5 place de la paix - Saint Valérien	03 86 88 62 82
Docteur POPOVICI / 43 rue de la république - S ^t -Valérien	03 86 88 60 12
PÔLE de SANTÉ / 5 place de l'église - Domats	09 72 43 30 03
Clinique Paul PICQUET / 12 rue P. Castets - Sens	03 86 95 86 86
HÔPITAL / 1 Avenue Pierre de Coubertin - Sens	03 86 86 15 15

NOS PHARMACIES DE GARDE

13/04 > 19/04 // Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
20/04 > 27/04 // Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
28/04 > 03/05 // Phie. BOUDIER / JEANNE - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
04/05 > 10/05 // Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54
11/05 > 17/05 // Phie. VEINARD - Champigny	03 86 66 20 30
18/05 > 25/05 // Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64
26/05 > 31/05 // Phie. JALEF - Thorigny-sur-Oreuse	03 86 88 45 29
01/06 > 07/06 // Phie. SALAUN - Vinneuf	03 86 66 83 37
08/06 > 14/06 // Phie. STAUT CHRISTOPHE - Égriselles-le-Bocage	03 86 86 00 30
15/06 > 21/06 // Phie. BUREL / PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
22/06 > 28/06 // Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
29/06 > 05/07 // Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
06/07 > 12/07 // Phie. BOUDIER / JEANNE - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
13/07 > 19/07 // Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54



POUR LES PANNES et ou URGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ

DÉPANNAGE ERDF
09 72 67 50 89

DÉPANNAGE GRDF
08 00 47 33 33



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES **NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE** PERMETTENT DE JOINDRE **GRATUITEMENT** LES SECOURS PUBLICS **24H/24 & 7J/7**

ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS
115

GENDARMERIE
17

POMPIERS
18

URGENCES
112

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

SAMU
15

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

CENTRE ANTIPOISON
01 40 05 48 48

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13



Sivom et Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94

contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr

GATINAIS EN BOURGOGNE Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation : Black and Spicy - www.blackandspicy.fr
Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01
ISSN 2275-4598